



Blonay, le 20 juin 2025

Préavis N° 16-2025 concernant la réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz, pour un montant total de CHF 2'119'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 17 juin 2025 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,
vu le préavis N° 16-2025,
vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (67 oui, 0 non et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la chaussée, de l'éclairage public, des conduites d'eau potable et d'égouts, ainsi que la réalisation d'un trottoir franchissable à la route de la Chaniaz ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 2'119'000.- ;
- d'autoriser la Municipalité à encaisser la subvention de l'ECA ;
- d'autoriser la dépense par un emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 17 juin 2025.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier



Ariane Wunderli